

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 7 MARS 2024 A 09H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice :	14
Membres présents :	10
Membre représenté :	0
Membre absent :	0
Membres excusés :	4
Membres votants :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville de Colombes sis Place de la République - 92700 COLOMBES, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 1^{er} mars 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 10

M. Patrick CHAIMOVITCH, Président.

M. André MANCIPOZ, 1^{er} Vice-président.

M. Georges MOTHRON, 2^{ème} Vice-président.

M. Yves REVILLON, 4^{ème} Vice-président.

M. Patrice LECLERC, 5^{ème} Vice-président.

M. Pascal PELAIN, 6^{ème} Vice-président.

Mme Camille GICQUEL, 7^{ème} Vice-présidente.

Mme Sylvie MARIAUD, 9^{ème} Vice-présidente.

Mme Josette De MARVAL, 10^{ème} Vice-présidente.

Mme Fatoumata SOW, 11^{ème} Vice-présidente.

POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 0

ABSENT : 0

EXCUSES : 4

M. Stéphane COCHEPAIN, 3^{ème} Vice-président.

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, 8^{ème} Vice-présidente.

Mme Anne-Laure PEREZ, 12^{ème} Vice-présidente.

Mme Leïla LARIK, 13^{ème} Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Secrétaire de séance : Mme Josette De MARVAL, 10^{ème} Vice-présidente, désignée en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - EAU ET ASSAINISSEMENT

BT-2024/S02/001 Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la canalisation unitaire de la rue Michelet à Asnières-sur-Seine : Délibération adoptée à l'unanimité.

II - HABITAT

BT-2024/S02/002 Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain 2017-2023 (OPAH RU) de la commune de Clichy-la-Garenne - Syndicat des copropriétaires 51, rue de Paris : Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures et cinq minutes.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 8 mars 2024.



Patrick CHAIMOVITCH,

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.